

**Conseil Municipal du 27 février 2012**  
**MOTION « Contre la vie chère »**

**Le Conseil municipal de Saint-Paul réuni le jeudi 27 février 2012**

- ✓ **Considérant** que 50 % de la population réunionnaise vit au dessous du seuil de pauvreté : un Réunionnais sur 2 a un niveau de vie inférieur à 920 euros par mois ;
- ✓ **Considérant** que parmi ces 400 000 Réunionnais pauvres, 10% vivent avec moins de 481 euros par mois ;
- ✓ **Considérant** que le niveau de vie médian réunionnais est de 39% inférieur à celui de la France hexagonale ;
- ✓ **Considérant** que 120 850 Réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi fin 2011, suite à la hausse du chômage de 5% sur un an ;
- ✓ **Considérant** que travailler ne met pas à l'abri de la pauvreté, puisque 30% des personnes en emploi vivent sous le seuil de pauvreté national ;
- ✓ **Considérant** que le nombre d'allocataires de minima sociaux, premier indicateur de misère, repart à la hausse, + 2,4 %, en 2010, 271 000 personnes, soit un tiers de la population réunionnaise, bénéficie d'un minimum social ;
- ✓ **Considérant** que 58% des enfants réunionnais soit 144 000 enfants vivent sous le seuil de pauvreté ;
- ✓ **Considérant** que les personnes âgées ne sont pas épargnées : 45% des Réunionnais âgés de 65 ans ou plus sont allocataires du minimum vieillesse et vivent eux aussi en dessous du seuil de pauvreté ;
- ✓ **Considérant** que les jeunes sont durement touchés par la pauvreté : la population pauvre réunionnaise est composée à 42 % de moins de 20 ans ;
- ✓ **Considérant** qu'il est démontré par différentes études et par l'INSEE que la vie à La Réunion est globalement plus chère qu'en métropole ;
- ✓ **Considérant** la dégradation de la situation réunionnaise depuis la grave crise économique et financière avec l'augmentation des cours des matières premières, entraînant celle du prix des produits alimentaires, de l'énergie, des carburants, des communications téléphoniques... ;
- ✓ **Considérant** la politique du gouvernement entraînant l'augmentation du prix des mutuelles, des actes de santé et le déremboursement de nombreux médicaments ;
- ✓ **Considérant** de ce fait que le pouvoir d'achat des Réunionnais se réduit considérablement générant ainsi de véritables situations d'urgence sociale ;
- ✓ **Considérant** l'accord conclu par le passé sur la baisse de 5 à 20 % de 250 produits COSPAR ;
- ✓ **Considérant** les protocoles d'accord conclus aux Antilles et en Guyane sur les produits de première nécessité les plus vendus au sein de 100 familles de produits et la mise en place d'un numéro vert permettant aux consommateurs de signaler les abus ;

**Le Conseil Municipal demande :**

- la mise en œuvre des solutions et des moyens efficaces et adaptés à la situation locale, pour mieux garantir la cohésion sociale ;
- l'application de l'article 1 de la LODEOM qui permet de réglementer les prix des produits de première nécessité ;
- et que soit enclenché le processus de remise en cause des situations de monopoles, d'oligopoles, et d'abus de position dominante.